



MEDITERRANEAN KNOWLEDGE
International Centre for Studies & Research
www.mediterraneanknowledge.org

NANTA NOVELLO PAGLIANTI
&
GIOVANNA TRUDA

**Changer les attitudes
contre la violence de genre:
culture, éducation et
apprentissage mutuels**

ISSN 2464-9538

ISBN online: 978-88-99662-04-2

**ICSR MEDITERRANEAN KNOWLEDGE (Ed.)
WPS - Vol. 2017 (1)**

**ICSR MEDITERRANEAN KNOWLEDGE
WORKING PAPERS SERIES (WPS)**

Working Papers Series, shall be a permanent platform of discussion and comparison, experimentation and dissemination, promoting the achievement of methodological action-research goals.

Working Papers Series, published in electronic open access with a peer-reviewed process.

Manuscripts are accepted in several languages (English, French, Italian, Spanish)

Editors

Giuseppe D'Angelo, Emiliana Mangone (UNISA – Italy)

Scientific Board

Ines Amorin (UP – Portugal), Andrea Salvatore Barbieri (IRPPS-CNR – Italy), Andrea Bellantone (ICT – France), Mohamed Benguerna (CREAD – Algeria), Paolo Buchignani (UNISTRADA – Italy), Bernard Callebat (ICT – France), Rosaria Caldarone (UNIPA – Italy), Calogero Caltagirone (LUMSA – Italy), John Chircop (UM – Malta), Angelo Cicatello (UNIPA – Italy), Folco Cimagalli (LUMSA – Italy), Ana Cristina Figueria (UA1g – Portugal), Mar Gallego (UHU – Spain), Carlo Gelosi (UNISTRADA – Italy), José Javier Martos Ramos (US - Spain), Lea Mattarella (ABA of Naples – Italy), Blanca Miedes (UHU – Spain), Flavia Monceri (UNIMOL – Italy), Tommaso Salvatori (ISIA – Italy), Lorenzo Scillitani (UNIMOL – Italy), Zulmira Santos (UP – Portugal)

Editorial Board

Mariarosaria Colucciello, Erminio Fonzo, Elvira Martini, Giuseppe Masullo, Emanuela Pece

Editorial Manager

Erminio Fonzo

The Working Papers Series is available on the website:

<http://www.mediterraneanknowledge.org/publications/index.php/wps/issue/archive>

ISSN 2464-9538

ISBN: 978-88-99662-04-2

How to cite this Working Paper:

Novello Paglianti, N. & Truda, G. (2017). *Changer les attitudes contre la violence de genre: culture, éducation et apprentissage mutuels*. In ICSR Mediterranean Knowledge (Ed.), *Working Papers Series, Vol. 2017, 1* (5-20). Fisciano: ICSR Mediterranean Knowledge.

© ICSR Mediterranean Knowledge 2017

Via Giovanni Paolo II n. 132, 84084 Fisciano, Italy



- Peer Reviewed contents

Changer les attitudes contre la violence de genre: culture, éducation et apprentissage mutuels *

Nanta Novello Paglianti* & Giovanna Truda**

*Cimeos, Université de Bourgogne (France) - **Université de Salerno (Italie)

E-mail: nanta.novello-paglianti@u-bourgogne.fr; gtruda@unisa.it

Abstract

This article examines the concept of gender and its multiple meanings. First we will ask what that concept for understanding the dynamics of its construction and its evolution. Then we will link it with the term "violence" and its different meanings that will be explained through the elucidation of special cases such as anti-violence centers in southern Italy.

Keywords: Communication, Gender, Education, Prevention, Violence.

Synopsis

Cet article interroge la notion de genre et ses acceptions multiples. Nous allons d'abord nous interroger sur cette notion pour comprendre les dynamiques de sa construction et de son évolution. Ensuite nous allons la lier avec le terme de «violence» et de ses différentes déclinaisons qui seront expliquées à travers l'éluclidation des cas particuliers comme les centres antiviolence dans le Sud de l'Italie.

Mots-clés: Communication, Éducation, Genre, Prévention, Violence.

* Les auteurs ont partagé l'ensemble des travaux, cependant, en particulier, Nanta Novello Paglianti a rédigé les paragraphes 1 et 2, tandis que Giovanna Truda a rédigé les paragraphes 3 et 4.

1. La nature sociale du genre au milieu des dynamiques sociales

Cet article se divise en deux parties. Dans la première nous allons revenir sur le concept de genre, désormais très étudié, pour rappeler quelques problématiques inscrites dans cette notion. Dans une deuxième partie nous allons étudier comment le genre et la violence sont liés entre eux en s'appuyant sur des exemples concrets: les centres antiviolence de la région de la Campanie, située au Sud d'Italie.

Pour ce qui concerne le premier point, trois contradictions semblent émerger, selon I. Thiery (2011), à l'intérieur de l'actualité contemporaine par rapport à la notion de genre:

La première concerne la différence entre les études de genre et les études sur la famille et/ou sur la parenté (Lévi-Strauss, 1949) comme si les deux notions pourraient rester séparées. Il existe un lien direct entre famille et genre et les deux concepts ne peuvent pas être analysés séparément. Le rapport au genre comprend aussi celui à la famille, à l'école, aux institutions et à la politique (Foucault, 1975).

La deuxième se centre autour de l'égalité des sexes. Du moment que dans certains pays la parité entre les sexes au moins "formelle" a été acquise, la problématique semble être résolue. Toutefois, les problèmes de l'inégalité restent encore présents autour de la répartition du travail et du soin des enfants. Si pendant les années 70, la lutte pour l'égalité des sexes n'était pas encore acquise, actuellement elle est devenue une valeur commune à partager théoriquement unanime. Malheureusement, les questions de parité posent encore problèmes aujourd'hui et sont encore une source de fortes disparités.

Troisièmement, la problématique de genre a été étudiée sous l'angle d'un modèle ethnocentrique comme idéologie contraire aux différentes valeurs actuelles. Même si l'analyse des rapports entre les sexes restent importante, la valeur d'ethnocentrisme et le modèle dominant masculin ont été pris comme terme de parangon. Toutefois aujourd'hui ils ne sont plus applicables à nos sociétés contemporaines.

Toujours selon la sociologue citée auparavant, le partage de l'anthropologue M. Mauss (1925) des populations par sexe, âge et génération comme critères premiers de toutes les sociétés humain

esreste encore d'actualité. Nous insistons sur la division **par** et non des sexes. Selon cette perspective, le sexe rentre dans des catégories qui ne sont pas identitaires mais pragmatiques et entièrement relationnelles. Nous comprenons qu'une répartition est faite non par les personnes mais par leurs statuts, par les droits et par les devoirs à l'intérieur d'une société. Il s'agit de la construction de classes statutaires qui prennent leur sens grâce à la relation entre elles.

Une différence reste centrale: le concept de genre conçoit non seulement en tant qu'attribut identitaire des personnes mais aussi comme modalité de relations sociales. Le genre, et sa distinction entre masculin et féminin, est d'abord une construction sociale et non naturelle. Cette dichotomie s'est concentrée autour de l'opposition des sexes pour des raisons médicales dans les années 70 en Amérique. Un savoir clinique était, à l'époque, à la base de cette segmentation qui voyait un corps biologique d'une part et un Moi de l'autre. Les caractères des individus étaient saisis comme le fruit d'un conditionnement culturel dans la période enfantine. Dans cette acception, le genre était un attribut lié à la personne, constituant l'identité de l'individu, et non une "modalité de relation sociale" (Thiéry, 2011, p. 30) comme aujourd'hui l'on affirme. De fait, une conception dualiste de la personne a été présente jusqu'aux années 80, date clé de sortie de la société occidentale de ce parallélisme. Les relations exprimées à travers la séparation des sexes impliquent autant d'aspects relationnels. Le sexe a été souvent synonyme d'identité substantielle plutôt que d'une relation partagée et continue entre homme et femme.

Aujourd'hui, nous adoptons une définition de genre qui englobe cet aspect:

"Le genre a des connotations psychologiques et culturelles, plus que biologiques. Si les termes appropriés pour sexe sont " mâle " et " femelle", les termes correspondants pour genre sont " masculin" et "féminin"; ces derniers peuvent être totalement indépendants du sexe biologique [...]" (Stoller, 1978, p. 28).

L'intérêt de cette explicitation n'est pas dans la reprise des concepts de masculinité et de féminité mais dans la redéfinition de ces caractères en tant que produits d'un conditionnement culturel de plus bas âge. Ces stéréotypes de comportement sont intériorisés par l'individu comme des croyances et des traditions.

La conception contemporaine de genre, très présente en Amérique latine, le conçoit comme un concept relationnel: il concerne “les interactions et les négociations entre hommes et femmes” (Chant & Craske, 2007; Ortale, 2012, p. 9). Dans cette perspective la caractéristique sociale du genre est de plus en plus développée (Arragiada, 2007; Riquer, 2001). Le genre est considéré aussi à l’intérieur de la notion du bien –être qui s’ouvre à des institutions et à des espaces sociaux plus vaste comme l’Etat, les marchés, les habitations, les communautés et la société civile dans son ensemble. Malheureusement la contribution féminine à la construction du bien –être social reste souvent masquée ou utilisée comme “ressource exploitable” pour le bon fonctionnement sociétal.

2. Autour de la violence de genre

La violence de genre est un phénomène social qui touche les femmes de tous les pays du monde, de tous les milieux culturel et social indépendamment de l’âge, de l’éducation, des revenus et que pendant trop longtemps a été négligé et couvert par le silence et la tromperie. «La violence contre les femmes est un phénomène qui est étroitement lié à au moins deux autres variables déterminantes pour sa définition: l’identité personnelle et sociale des hommes et des femmes, qui n’est pas donnée une fois pour toutes, mais a été reconstruite dans le temps, grâce aux rôles et aux espaces sociaux que nous occupons, et le pouvoir, non pas comme la force physique, mais comme un ensemble de capacités expressives générées par l’identité, par la position sociale et économique occupée par chacun » (Corradi, 2009, p. 128).Violences qui englobent non seulement la violence charnelle mais aussi celle psychologique et plus subtile (le chantage psychologique et la dépendance économique), celle structurelle (l’inégalité de l’accès aux soins, la mortalité féminine pour manque d’attention et de nutrition) et différentielle pour chaque pays (l’accès inégal à l’instruction, les investissements mineurs autour du travail de la femme, l’accès aux responsabilités, etc.).

Selon l'UNIFEM¹ (Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme), les statistiques décrivent une situation effrayante en termes de conséquences sociales et sanitaires de la violence contre les femmes. Pour les femmes âgées de 15 à 44 ans, la violence est la principale cause de décès et d'incapacités (Conseil de l'Europe, 2002).

Pour citer quelques chiffres de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie², chaque année, 216 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime. Au cours de l'année 2008, 184 personnes sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie.

Tous les deux jours en France, un homicide est commis au sein du couple. 156 femmes sont décédées en une année, victimes de leur compagnon ou ex-compagnon, 27 hommes sont décédés, victimes de leur compagne ou ex-compagne. 1 femme est tuée par son partenaire ou ex tous les 2 jours et demi, 1 homme tous les 14 jours. Finalement, les femmes sont les victimes dans 84,4 % des cas. L'enquête de Seine St Denis en 2008 confirme que les plus jeunes femmes (18-21 ans) subissent plus de violences dans le couple au cours des douze derniers mois.

Selon Julie Devineau et Delphine Lacombe (2012, p. 7), les regards les plus habituels posés sur ce phénomène sont principalement deux : premièrement l'exemplification journalistique, le buzz médiatique autour du fait violent qui va s'estomper dans un temps assez court ; deuxièmement la dénonciation immédiate de l'injustice et du machisme qui ensuite une fois montrés rentrent dans le fonctionnement « normal » d'un pays. L'épisode de violence pose des problèmes parce qu'il affiche « les formes complexes d'articulations entre les instances symboliques, matérielles, juridiques et politiques qui structurent et perpétuent l'inégalité des sexes » (Devineau & Lacombe, 2012, p. 9).

La thématique de la violence, question moins étudiée et il y a 30 ans, s'est répandue grâce aux études et aux politiques féministes et

¹ Informations fournies par le site www.onufemmes.org, consulté le 20/12/2015.

² Informations fournies par le site www.memoiretraumatique.org, consulté le 10/12/2015.

aux mouvements internationaux qui ont dénoncé globalement ce phénomène souvent sous l'étiquette plus générale des « oppressions de minorités ». En revanche, cette distinction est centrale pour faire émerger la violence : la spécificité des actes de violence sur les femmes constitue des agressions genrées et non annulées dans un problème culturel plus vaste.

Le questionnement autour de la visibilité de la violence émerge comme un aspect essentiel. Elle est souvent invisible et d'un statut « incertain », non défini jusqu'à l'émergence de sa preuve matérielle et indiscutable qui est le viol ou le meurtre (par exemple les assassinats de 400 femmes et 500 disparues dans la ville de Ciudad Juarez au Nord du Mexique à partir de l'année 93).

La notion de genre prend une place centrale dans ce contexte : les femmes sont victimes de violence, dans les cas les plus extrêmes, pendant les conflits armés (Colombie) et dans les territoires, etc. Cherchons à réfléchir sur le statut de ces femmes :

Dans le cas du conflit armé la femme est un instrument symbolique de violence contre l'ennemi masculin. La vraie cible n'est pas la femme en tant que telle mais la violence symbolique perpétuée aux hommes. L'ennemi possède le bien symbolique plus près de l'ennemi : le corps mère de la femme. Il est l'élément plus proche et qui permet la renaissance de l'ennemi (et donc sa force). La violence symbolique va jusqu'à toucher le corps féminin réduit à un objet à un bien à piller, mais symboliquement celui qui est visé est celui masculin de l'Autre.

Dans le cas de violences publiques à l'intérieur du pays la femme est souvent discriminée en tant que coupable de son geste : par exemple à travers la provocation (jupes courtes, décolletés). Si elle dénonce les faits, elle est souvent mise à l'écart par son entourage de proximité ou au moins stigmatisée en tant que porteuse à vie des séquelles de violence. Elle devient un témoin de ce que la société lui a fait subir.

Dans le cas des violences domestiques, l'agression est mise sous la justification de « disputes conjugales ordinaires » qui ont dégénéré à cause de justifications externes (alcool, argent, jalousie, etc.). La violence rentre dans l'étiquette souvent montrée dans les séries télévisuelles américaines et acceptées comme « normale » ou englobée dans le « crime passionnel ». La femme en tout cas prend

sur elle et elle est invitée par la famille à se taire et à ne pas dénoncer les faits. La sphère privée camoufle le geste violent et cherche à résoudre à son intérieur la gravité des actes. Encore une fois l'invisibilité devient synonyme de non-lieu des violences.

Malgré la diversité des cas évoqués, la figure féminine subit la violence mais elle n'est pas « la » protagoniste en tant que sujet respecté. Son image est tirillée à fin de rétablir l'ordre social mais elle n'a pas une place légitime. Pourtant la conférence de Belém do Para (Brésil, 1994) a défini dans son premier article: « la violence contre les femmes est tout acte ou comportement fondé sur le genre qui cause la mort, des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychiques à la femme, aussi bien dans sa vie publique que dans sa vie privée³ ».

Ce type de violence a été reconnu comme spécifique au genre et différents pays ont créé des législations pour combattre le féminicide, l'assassinat misogyne d'une femme⁴ (Rafford & Russell, 1992). C'est le cas, entre autres, de la loi générale d'accès aux femmes à une vie sans violence, (LGAFVSV, 2007), de la loi n°2010-769 du 9 juillet 2010, en France, relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants et de l'Article 14- 6, de la Loi du 7 août 2015 en Italie.

Ces actes violents s'expliquent par une grande tolérance de la violence masculine envers les femmes (violence qui concerne les différents milieux sociaux) et par l'impunité de l'Etat par rapport à cette typologie des actes.

Ces crimes commis par des hommes souvent faisant partie de l'entourage familial, ne concernent pas que les pays de l'Amérique Latine, territoire étudié par des liens stricts au féminicide mais bien évidemment aussi l'ensemble de l'Europe.

³ Article 1 de la « Convención intramericana para prevenir, sancionar y erradicar la violencia contra la mujer », www.oas.org . La convention a été ratifiée par 27 pays sur 35 de l'OEA. Le Mexique s'y est ajouté en 1998.

⁴Ce concept est né aux Etats-Unis dans les années 90 par Diana Russel et Jill Radford (1992)

qui soulignent la dimension sexiste des violences portant à la mort des femmes et/ou à leur anéantissement socio-psychologique. Beaucoup de pays en Amérique Latine ont reconnu l'existence de ce néologisme et l'ont inscrit dans les reformes des lois pour la tutelle envers les femmes.

Nous ne devons pas oublier qu'à travers la modification des habitudes culturelles et le travail de sensibilisation autour du partage des rôles, une des sources de stéréotypes et de violences « genrées », le cadre culturel des territoires est une dimension importante à prendre en considération pour commencer un travail de sensibilisation envers cette problématique.

Nous concevons le cadre culturel comme « un ensemble de pratiques sociales et d'habitudes construites collectivement » (Geertz, 1973) qui souvent enferment l'individu dans un fonctionnement soi-disant « naturel » voire identitaire. La déconstruction de ces cadres de référence permet d'instaurer un discours autour des relations paritaires entre les genres.

La violence peut-elle être mesurée et identifiée à travers des paramètres d'évaluation de genre ? Comment les différents territoires combattent ce phénomène ?

3. Les centres antiviolence

La violence contre les femmes est un phénomène social qui touche les femmes de tous les pays du monde, de tous les milieux culturel et social indépendamment de l'âge, de l'éducation, des revenus et que pendant trop longtemps a été négligé et couvert par le silence et la tromperie.

Les centres anti-violence ont contribué à briser le silence des femmes. En Italie, au cours des dernières années, la confrontation continue et l'activisme politique des femmes qui ont fondé diverses *associations*, ont permis la création des centres antiviolence et des centres d'accueil. En 1990, lorsque les centres n'étaient pas encore aussi nombreux qu'aujourd'hui, on a construit un réseau de centres anti-violence, un réseau informel, créé surtout sur des échanges d'informations.

En Janvier 2006, il a été signé à Rome par les 56 centres anti-violence autonomes, une *Charte des refuges pour femmes* afin d'adopter des valeurs communes sur lesquelles orienter son action.

Le document se réfère à certains des principes qui identifient l'identité et de la méthodologie des centres, y compris: le mâle violence contre les femmes comme un phénomène qui a ses racines

dans la répartition inégale du pouvoir entre les sexes considèrent; que les centres sont créés et gérés uniquement par des femmes; qui est garanti aux femmes anonymat et la sécurité.

La constitution d'un réseau des refuges pour femmes c'est un moment de changement, surtout pour la visibilité du phénomène. Ces centres acceptent et soutiennent les femmes qui ont subi des violences en effectuant un soutien juridique et psychologique.

L'analyse en général a produit une étude approfondie sur le concept de la violence de genre et en particulier a analysé le rôle des refuges féminins présents sur différents territoires nationaux et elle propose une comparaison internationale avec les réalités similaires.

Les centres anti-violence à la fin d'assurer l'efficacité de l'action de leur part tenue de soutenir les femmes en difficulté à cause de la violence, on a besoin d'une continuité des financements publics, par conséquent, en absence d'une législation nationale spécifique sur les politiques à l'appui des centres anti-violence, les différentes régions italiennes, à des époques très différentes, ont adopté des lois spécifiques. Les politiques régionales sur la violence contre les femmes sont très souvent une solution locale au problème économique. Exemples sont la mise en place des maisons des femmes à Bolzano (province autonome) (LP10 / 1989); les règles pour la création de centres anti-violence ou maisons refuge pour femmes battues dans la région Lazio (L.R. 64/1993), la réalisation de projets de lutte contre la violence et la création de centres pour femmes en détresse en Friuli Venezia Giulia (loi régionale 17/2000); la création de centres et maisons d'accueil en Campania (L.R. 11/2005) la loi L.R. 31/2006 en Abruzzo; la création de centres et maisons d'accueil et d'assistance pour les femmes battues en Liguria (L.R. 6.3 / 2007).

Au lieu de cela, dans des nombreuses autres régions italien, l'aide aux femmes battue jugé plus approprié d'inclure la question de la violence contre les femmes dans les lois régionales générales sur les services sociaux. En fait, avec le lancement de la dévolution des pouvoirs de l'État vers les régions et les autorités locales, la politique sociale est géré par Ente Région et par conséquent, les actions relatives à la protection des femmes battues sont maintenant sous la responsabilité de l'autorité locale.

La loi nationale 328/2000⁵ fournit, à travers des plans sociaux et de santé ou le bien-être, des outils concrets de la programmation de la politique sociale locale.

Les recherches menées lors de la deuxième Conférence nationale des centres anti-violence⁶ montre que de nombreuses régions citent les centres anti-violence, ou vous rapporter à la prévention du phénomène de la violence contre les femmes dans leurs plans la santé sociale, mais souvent sans fournir interventions prévues ou identifiées.. Ceci est l'un des pourquoi en Italie il y a un fort déséquilibre par rapport à la couverture et les moyens (locaux, dort dans les maisons d'hébergement, les lignes téléphoniques d'urgence, etc.) à la disposition des centres anti-violence, qui sont souvent à risque de fermeture pour manque de financement local, ou laissé seul dans toutes les actions de prévention et d'éducation afin essentielle pour réduire un phénomène d'une telle vaste étendue que celle de la violence contre les femmes. En raison de cette fragmentation régionale, les centres anti-violence réclament depuis longtemps une loi nationale qui donnerait un cadre et précise, afin d'encourager l'initiative des autorités locales.

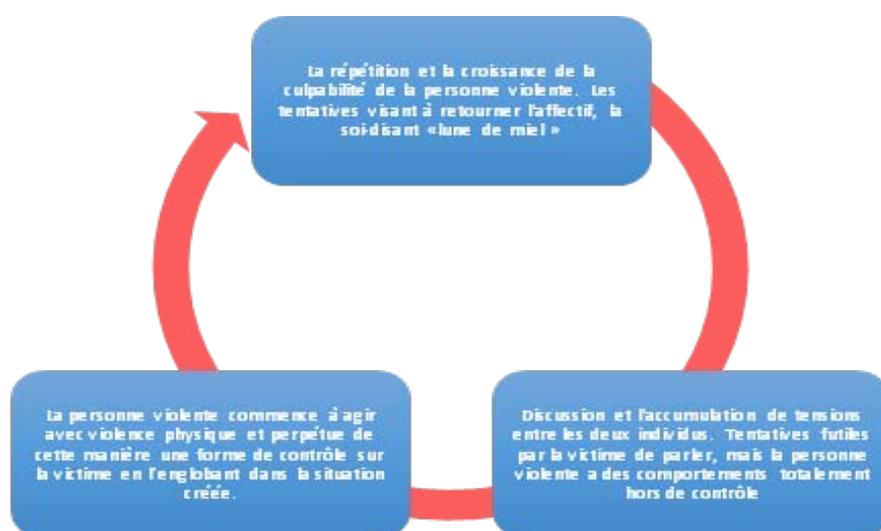
Lorsque nous analysons le phénomène de la violence contre les femmes, nous nous rendons compte que nous ne sommes pas confrontés à un phénomène linéaire, mais opposé à un chemin qui correspond à un cycle, le soi-disant cycle de la violence. Un cycle qui se répète jusqu'à ce qu'il ya un changement dans le comportement d'une ou de l'autre partie. Il est possible d'identifier les étapes de ce cycle (Fig.1) en trois essentiels: - la répétition et la croissance de la culpabilité de l'agresseur, il tente un retour affectif, le soi-disant «lune de miel»; - la discussion et l'accumulation de tensions entre les deux individus dans la relation. Les tentatives futiles par la victime de parler, mais le comportement violent de la personne totalement hors de contrôle; - la personne violente commence à agir avec violence physique et perpétue ainsi une forme de contrôle sur la

⁵ Loi nationale n° 328 de 2000 - «Loi-cadre pour la réalisation du système intégré d'interventions et de services sociaux» a redéfini, en Italie, le profil des politiques sociales en faisant une série de nouveaux éléments.

⁶ 2ème National Convention Centre antiviolence et Maisons De Femmes "Les femmes produisent la connaissance, de la santé, le changement", Marina di Ravenna, 28/29 Novembre 2003

victime à suivre la situation créée, renouvelant le cycle de la violence. Lorsque la victime tente de mettre fin au cycle, il y a deux solutions possibles; ou il peut conduire à la violence extrême comme le suicide ou la sortie du cycle, mais il n'est pas possible sans l'aide et le soutien des refuges, des associations communautaires ou de la famille.

Fig. 1 - Le cycle de la violence



En Italie, les refuges ou les associations sont des services dans la région (par exemple en Campanie) qui offrent ou devraient apporter une réponse adéquate, de l'aide à celles qui souffrent de violence. En 1990 le premier centre des femmes a lieu à Bologne, en 1991 déjà plus de 50 groupes des femmes en Italie ont créé des centres contre la violence des femmes. Aujourd'hui 100 centres sont présents sur le territoire national. C'est l'Emilia Romagna la région avec plusieurs « Centri », les plus actives et nombreuses au niveau national. Mais comment fonctionnent-ils? Qui sont les opérateurs qui y travaillent et quel rôle ont-ils? Le projet a étudié et analysé les modèles d'intervention, le rôle et les fonctions des opérateurs, la façon dont ils fournissent assistance et soutien aux victimes, grâce aux installations

spécialisées qui peuvent les aider à surmonter le traumatisme causé par la violence. L'action de l'hospitalité nécessite une approche multidisciplinaire et intégrée: elles sont toujours présentes des implications de santé, de société et légales nécessitant un réseau de travail et des ressources. En général, ce réseau est constitué des différentes organisations (Fig.2), associations et services publics ; le « Consultorio familiare⁷ » pour l'aide psychologique, l'aide psychologique est essentiel pour renforcer la confiance en soi de la victime, et pour lui permettre de faire face et surmonter la violence, que ce soit pour soutenir le processus de l'affaire qui devra faire face pour obtenir la condamnation de celui qui a perpétré la violence. Les agences d'aide pour l'entrée dans le monde de travail;l'insertion dans l'emploi est l'outil indispensable pour l'intégration dans le système social et surtout l'indépendance économique permet de rompre le lien de dépendance qui, dans de nombreux cas, la victime a avec son bourreau. Les services sociaux pour émergence ; les services sociaux sont le premier point de contact sur le terrain, dans le cas de la violence, mais aussi ceux qui fournissent un appui et un abri viennent de subir la violence. Les politiques et les services pour les enfants (mineurs), lorsque dans une famille où il ya eu des actes de violence sont des enfants, la loi italienne est très stricte et augmente la peine pour la personne qui maltraite, mais que dire des solutions économiques possibles, ce qui permet de soutenir et d'aider les femmes victimes de violence et qui ont des enfants à l'aide de fonds alloués à la détresse du nourrisson, en particulier pendant les périodes où il ya une pénurie de ressources économiques. Enfin, mais aussi important, on a les agences qui s'occupent de donner le soutien et les conseils légaux, et les coopératives de médiation culturelle, qui organise la médiation entre la relation familiale.

⁷ Le Consultorio familiare est un service public et de la santé sociale, le conseil et l'assistance à l'individu, du couple et de la famille établi par la loi national du 29 Juillet 1975 n. 405. Le Consultorio familiare publique par la loi ont l'obligation d'aider toutes les femmes italiennes et étrangères, aussi pas en possession d'un permis de séjour, et de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils viennent de l'âge.

Fig. 2 - Le réseau des ressources



4. Les instruments

Les instruments que le centre utilise sont différents mais sont tous basés sur une relation. Les relations dans les refuges des femmes "Centri Antiviolenza", sont principalement de deux types : les relations entre opératrices, les relations entre opératrices et femmes qui demandent le « service », mais surtout toutes les relations sont des relations entre femmes.

La première étape de connaissance des femmes arrive dans les entretiens d'orientation. Chaque femme est aidée à analyser sa propre expérience dans un contexte de pleine confiance, tranquillité et liberté pour permettre de réfléchir sur elle-même. Les entretiens de connaissance ont lieu normalement deux fois par semaine pour donner le temps de réfléchir sur la rencontre, ils aident les femmes à prendre conscience et à métaboliser tous les événements passés.

Après la phase de connaissance, l'individuation des problématiques et l'indication des phases du parcours, les usagers sont plus autonomes pour affronter et/ ou résoudre le problème. Les opératrices, doivent indiquer toutes les informations et les références et offrir disponibilité et soutien le plus possible. Cette phase s'appelle phase d'accompagnement et insertion.

Les relations qui s'installent sont très différentes des autres services à la personne qui existent sur le territoire. Cette différence s'explique dans la relation d'aide qui n'est pas une diagnostique d'une opératrice sociale, mais une réflexion et un travail pour la prédisposition vers un projet ad hoc pour la victime, une relations à deux dans la quelle est nécessaire la participation active de la victime est donc elle doit nécessairement être d'accord à faire le parcours. La relation est une forme/modalité où l'on expérimente l'existence, c'est un espace créatif existentiel où est possible penser l'accueil et trouver avec la femme le sens de la relation qui peut devenir une relation d'aide. La relation représente l'instrument à travers lequel on peut réaliser un processus de changement positif dans le développement d'une personne et dans la solution de ses problèmes.

Si les relations entre les opératrices sont paritaires on ne peut pas dire le même pour les relations entre opératrices et femmes accueillies. Même les mots utilisés: "opératrice" et "usager" on remarque la position différente dans la relation des deux, aussi s'elle tentent à maintenir une relation plus possible paritaire. La méthodologie d'accueil implique une reconnaissance directe du couple sexe/genre. «... *On cherche à construire un système communicatif et expressif qui appartient au monde féminin pour orienter le regard, l'unique qui est capable de renvoyer à la signification profonde d'être femme...* »⁸

Le "Centro antiviolenza" représente un lieu institutionnel de relation entre femmes, un lieu où est possible redonner sens au comportement et aux choix. L'analyse a réfléchi aussi sur la fonction centrale du contexte dans lequel le soutien psychologique et juridique est effectué afin d'évaluer le degré d'efficacité et d'efficience.

⁸ Extrait du document Layka 2010.

Une attention particulière dans l'analyse a été donnée aux refuges pour femmes qui travaillent dans une action d'éducation / formation autour de la violence afin de ne pas répéter les mêmes attitudes et afin d'identifier quand il est possible le harceleur. Ils existent des réalités différentes dans les nombreux pays d'Europe pour donner une réponse forte et partagée sur la violence contre les femmes. Il faudrait mettre en place des mesures pour prévenir et lutter contre la violence de genre, donc combattre la violence signifie aussi d'offrir aux femmes et aux hommes des possibilités et des outils pour faire face à la prise de conscience de la problématique de la violence contre les femmes, et au-delà des stéréotypes.

Le chemin à suivre peut être l'éducation et la formation dans les écoles pour l'action préventive en activant un processus d'éducation au genre à travers la mise en œuvre de projets dans les écoles.

Références bibliographiques

- Arriagiada, I. (dir.) (2007). *Familias y política públicas en America Latina. Una historia des desencuentros*. Santiago del Cile: Ed. CEPAL, nations Unies.
- Biemmi, I. (2010). *Educazione sessista, Stereotipi di genere nei libri delle elementari*. Torino: Ed. Rosenberg & Sellier.
- Capecchi, S. (2006). *Identità di genere e media*. Rome: Carocci.
- Chant, S. & Craske, N. (2007). *Genero en Latinoamerica*. Mexique: Publications de la casa Chata.
- Chaponnière, M. & Ricci Lempen, S. (2012). *Tu vois le genre ? Débat féministes contemporaine*. Lausanne: Édition d'en Bas.
- Commission européenne (2013). *La crise affecte la fertilité* dans "La revue trimestrielle sur l'emploi et la situation sociale dans l'Union européenne". Bruxelles: le 26 Mars.
- Cohen, S. (1992). *The evolution of women's asylums since 1500: from refuges for ex-prostitutes to shelters for battered women*. New York: Oxford University Press.
- Corradi, C. (2009). *Sociologie de la violence*. Rome: Meltemi.
- Creazzo, G. (2010). *Affrontare la violenza alle radici: 15 anni di storia della Casa delle donne contro la violenza di Modena*. Bologna: Editografica.
- Cretella, C. & Venturali, C. (2010). *Voci dal verbo violare: analisi e sfide educative contro la violenza sulle donne*. Bologna: I libri di Emil.
- De Concini, E. (2007). *I Centri si raccontano. Il lavoro e le esperienze delle Case delle donne e dei Centri antiviolenza dell'Emilia Romagna*. Regione Emilia Romagna: Fondazione Zavatta Rimini.

- Devineau, J. & Lecombe, D. (2012). Violence envers les femmes. *Problèmes d'Amérique Latine*, 84: 7-11.
- Eurobarometro (2013). «*RAPPORT sur les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes*».
- Eurobarometro. (2013). «*RAPPORT sur l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'Union*».
- Ferrante, L. (1983). L'onore ritrovato. Donne nella casa del Soccorso di S. Paolo a Bologna (sec.XVI-VII). *Quaderni storici*, 18(53): 499-528.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Gardey, D. (2004). "Enjeux des recherches sur le genre et le sexe", Rapport de conjoncture.
- Geertz, C. (1973). *The Interpretation of Cultures*. New York: Basic Books.
- Grossi, G. & Ruspini, E. (2007). *Ofelia e Parsifal. Modelli e differenze di genere nel mondo dei media*. Milan: Cortina Libreria.
- Miné, M. & Marchand, D. (2009). *Le droit du travail en pratique*. Paris: Éditions d'Organisation-Eyrolles.
- Marty, C. (2013). *Le féminisme pour changer la société*. Paris: Édition Syllepse.
- Ortale, S. & Enriquez, R. (2012), *Politica social y en America Latina y genero, Configuraciones/reconfiguraciones en la participation de las mujeres*. Buenos Aires: Editorial Biblos.
- Pogliana, L. (2009). *Donne senza guscio. percorsi femminili in azienda*. Milan: Guerini e Associati.
- Rafford, J. & Russell, D. (dir.) (1992). *Femicide: The Politics of Woman Killing*, New York: Twayne Publishers.
- Riquer, F. (dir.) (2001). *Mujer, género y pobreza*», en G. Gallardo *Los rostros de la pobreza*. El debate, Mexique, Limusa
- Romito, P. (2000). *La violenza di genere su donne minori*. Milan: FrancoAngeli.
- Ruspini, E. (2009). *Le identità di genere*. Rome: Carocci.
- Sapegno, M.S. (2010). *Che genere di lingua? Sessismo e potere discriminatorio delle parole*. Rome: Carocci.
- Selvaggio, M.A. (2009) (a cura di). *Il diritto difficile. La cittadinanza delle donne e i limiti della democrazia*. Palermo: La Luna.
- Stoller, R. (1978). *Recherches sur l'identité sexuelle*. Paris: Gallimard.
- Théry, I. (2011). *Qu'est-ce que la distinction de sexe ?*. Bruxelles: Fabert.
- Truda, G. (2010). *Il corpo come espressione del sé*», en M. R. Pelizzari (éd.), *Il corpo e il suo doppio: Storia e cultura*. Soveria Mannelli: Rubettino,
- Truda, G. (2014). *Quale sistema giuridico contro la violenza di genere ?*. Naples: Loffredo.
- Truda, G. (2015). L'approccio della Network analysis. En M.R. Garofalo, M. Marra, M.R. Pelizzari & G. Truda (éd.), *Conciliazioni. Azioni di sostegno ai tempi della vita e di lavoro delle donne lavoratrici*. Benevento: Natan Edizioni.
- World Bank (2012). *Gender Equality and Development*. World Development Report.